



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 110 - 24.09.2015

En exercice ... 26
Présents 23
Votants 26
Abstention 0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
5.FINANCES**

Décision modificative n°1 – Budget principal

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 24 septembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle Masion-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20150924-D2015110-DE
Reçu le 24/09/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 110 - 24.09.2015

En exercice ... 26
Présents 23
Votants 26
Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 5. FINANCES

Décision modificative n° 1 – Budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif 2015 du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Considérant que l'acquisition du terrain du Hameau de Rochefort au Bois Plage en Ré peut être acquis dès 2015 auprès de l'EPF Poitou Charentes,

Considérant qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2015 du budget principal en procédant à la décision modificative n° 1 suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES	MONTANT
2121 OPE 1033 – Terrains nus	2 000 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	2 000 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES	MONTANT
1641 – Emprunts	2 000 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	2 000 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la décision modificative n°1 sur le Budget principal, détaillée ci-dessus.

Affichée le : 25 septembre 2015

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

BP PRAEFECTURE

017-241700459-20150924-D2015110-DE
Reçu le 24/09/2015